



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
CHESTERVILLE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de la municipalité de Chesterville, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal **mercredi, le 9 septembre 2026 à 19 heures** à la Salle du Conseil au 480, rue de l'Accueil à Chesterville (Québec).

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure RE.50-2026-01. – 2 601 route 161 (Ferme Joliboeuf) (Lot 5 144 931)

Cette demande concerne la propriété sise au 2601 route 161, plus précisément sur le lot 5 144 931 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, située dans la zone A7 du plan de zonage de l'annexe A du règlement de zonage numéro 145 N.S.

La nature de la demande consiste, si elle est acceptée, à rendre réputé conforme, l'implantation d'un kiosque fermier 4 saisons à une distance de 3 mètres de la ligne avant du lot, et ce, contrairement aux articles 3.4 et 5.3.2. du *Règlement de zonage n° 145 N.S.* qui prévoit que la distance minimale d'implantation d'un bâtiment à usage agricole par rapport à la ligne avant du lot doit être d'un minimum de 15 mètres.

Le présent projet est étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme n° 27 N.S., car il déroge à une norme de zonage.

Tout intéressé pourra également se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure, directement en séance du conseil.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE CE **19 AOÛT 2026**,

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Chesterville



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
CHESTERVILLE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chesterville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil (bureau municipal et site internet), ce 19^{ème} jour d'août 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19^{ème} jour d'août 2026.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Chesterville